COMMISSION CLIMAT POUR LA RÉGION DU SAHEL (CCRS)

Secrétariat Exécutif

Appel à Candidature pour la sélection de femmes porteuses de Projets d'Adaptation dans huit (8) Pays membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) de la CCRS

Projet PACO – Mise en œuvre des priorités régionales et nationales d'adaptation en Afrique Centrale et de l'Ouest

Novembre 2026

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La région du Sahel subit de plein fouet les impacts des changements climatiques, rendant urgente la mise en œuvre de solutions d'adaptation structurantes et durablement financées. Dans le cadre de ses mandats et du programme PACO (financé par l'Initiative Internationale pour le Climat - IKI et mis en œuvre en partenariat avec la GIZ), la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) vise à renforcer la résilience des communautés en soutenant l'émergence d'initiatives locales et nationales fort impact.

La Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) est membre d'un consortium de partenaires ayant initié le projet « Mise en œuvre des priorités régionales et nationales d'adaptation en Afrique Centrale et de l'Ouest » (PACO), financé par la République fédérale d'Allemagne et mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), avec le soutien du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV), dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI).

Ce projet vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de la CCRS afin d'appuyer ses pays membres dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation conformes aux priorités de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et de leurs Plans Nationaux d'Adaptation (PNA). Dans cette dynamique, un accord de financement (Grant Agreement n° 81313823) a été signé entre la CCRS et la GIZ, permettant la réalisation de plusieurs activités, dont ce lancement de l'appel à candidatures et sélection des porteurs de projets d'adaptation dans les 8 pays cible de la CCRS.

Pour opérationnaliser sa vision, la CCRS s'est par ailleurs dotée du Plan d'Investissement Climat pour la région du Sahel (PIC 2025-2030), cadre stratégique visant à accélérer la transition vers un développement résilient au changement climatique et à faible émission de carbone. Le PIC 2025-2030 identifie des programmes prioritaires transfrontaliers nécessitant la formulation de projets bancables capables de catalyser des investissements structurants à fort impact pour les communautés locales.

Pour répondre au défi de la bancabilité des projets, le Secrétariat Exécutif de la CCRS initie l'activité destinée à identifier et accompagner les porteurs de projets verts et prometteurs issus des huit (8) pays membres cibles : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Tchad.

2. OBJECTIF DE L'APPEL

Sélectionner **trois (3) porteurs de projets par pays membre cible** (soit 27 porteurs de projets d'adaptation au total à l'échelle des huit (8) pays) pour bénéficier d'un programme de renforcement de capacités techniques et stratégiques.

3. NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les 27 porteurs de projets retenus bénéficieront de sessions de coaching professionnel à distance. Un appui technique spécialisé et des conseils personnalisés seront assurés pour le premier de chaque pays pour la structuration de la logique d'intervention et le montage financier de leurs projets.

4. ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Cet appel s'adresse aux structures féminines légalement établies dans les huit (8) pays cibles (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad) représentées par des femmes responsables administratives. Il s'agit notamment de :

- Organisations de la Société Civile (OSC) et ONG nationales ;
- Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et Start-ups vertes ;
- Groupements communautaires et coopératives ;

5. PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le Secrétariat Exécutif de la CCRS garantit un processus de sélection équitable, transparent et basé sur des critères d'évaluation clairs et objectifs.

Les dossiers seront évalués sur la base de leur pertinence climatique, de leur impact sur la résilience des communautés et de leur potentiel de bancabilité.

Pour garantir un processus de sélection rigoureux, équitable et transparent, l'évaluation des candidatures s'effectuera en deux phases distinctes coordonnées par le Secrétariat Exécutif de la CCRS :

5.1 Éligibilité administrative

Seuls les dossiers répondant strictement aux critères d'éligibilité préalable ci-après, seront transmis au comité d'évaluation technique :

- **Ancrage géographique :** La structure candidate doit être légalement enregistrée et exercer ses activités dans l'un des huit (8) pays membres cibles (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad).
- **Statut juridique :** Appartenir à l'une des catégories citées au point 4 (OSC/ONG, MPME/start-up verte, collectivité territoriale, groupement communautaire).
- **Complétude du dossier :** Soumission de l'ensemble des pièces requises (formulaire renseigné, note de présentation du projet et justificatif d'existence légale, une note d'engagement de disponibilité à suivre l'entièreté du programme d'accompagnement) avant la date limite.

5.2 Grille d'évaluation technique et opportunité

Les propositions éligibles seront évaluées selon la grille de pondération suivante :

Critères d'évaluation	Éléments d'appréciation	Pondération
1. Pertinence et justification climatique	Articulation claire du problème climatique local, vulnérabilité de la zone et alignement avec les priorités nationales (CDN / PNA)	**25 points**
2. Impact et résilience communautaire	Bénéfices socio-économiques pour les populations vulnérables (notamment femmes et jeunes) et durabilité environnementale	**25 points**
3. Faisabilité et potentiel de bancabilité	Viabilité du modèle économique/opérationnel, clarté des objectifs et potentiel d'attractivité pour des partenaires de l'entreprenariat vert	**25 points**
4. Capacité du porteur & Ancrage local	Expérience de l'organisation dans la zone d'intervention, capacité de gestion et niveau d'implication des parties prenantes	**15 points**
5. Innovation et réplicabilité	Caractère innovant de la solution proposée et potentiel de réplication à l'échelle régionale	**10 points**

5.3 Processus de validation et classement

- **Barème de qualification :** Seules les propositions obtenant une note égale ou supérieure à **70/100 points** seront éligibles au classement final.
- **Sélection par pays :** *Dans chaque pays, les candidats ayant obtenu plus de 70/100 seront départagés par leur ordre de mérite, et seuls les trois premiers seront sélectionnés* pour bénéficier du programme de coaching et d'assistance technique.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats doivent fournir un dossier comprenant :

1. La formulaire de candidature dûment renseignée en ligne disponible ;
2. La note explicative de l'idée ou proposition de projet (5 pages maximum) décrivant le problème climatique, la solution proposée, les bénéficiaires et les impacts recherchés ;
3. Une preuve de l'existence juridique de la structure dans l'un des 8 pays cibles,
4. Une note d'engagement de disponibilité à suivre le programme d'accompagnement

7. MODALITÉS ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être soumis en ligne à travers un formulaire accessible à l'adresse suivante https://ee.kobotoolbox.org/x/PC8XJhdx

- **Date limite de dépôt :** le **30 novembre 2026 à 16h00 GMT**.